Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Rapport annuel incluant les états financiers audités au 31/12/24

R.C.S. Luxembourg B34355

Table des Matières

Organisation et administration	3
Informations générales	4
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport du Réviseur d'entreprises agréé	7
Etat combiné des actifs nets au 31/12/24	11
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/24	12
Compartiments :	13
Indépendance AM - France Small & Mid (précédemment France Small) Indépendance AM - Europe Small Indépendance AM - Europe Mid (lancé le 30/09/24)	13 19 26
Notes aux états financiers	33
Informations supplémentaires non auditées	38

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

Organisation et administration

SOCIÉTÉ DE GESTION:

Indépendance AM S.A.S 20, Avenue Franklin D. Roosevelt F-75008 Paris France

CONSEIL JURIDIQUE:

Elvinger Hoss Prussen 2, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ:

Ernst & Young S.A. 35 E, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

BANQUE DÉPOSITAIRE, TENEUR DE REGISTRE ET AGENT DE TRANSFERT :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

AGENT DOMICILIATAIRE, AGENT ADMINISTRATIF, AGENT PAYEUR ET AGENT DE COTATION :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

SIÈGE SOCIAL:

5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS:

William de Prémorel-Higgons Président, MARLET S.A.S. 55 Avenue Théophile Gautier F-75016 Paris France

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS:

Alain Picherit Administrateur 112, Avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg

Sandrine Dubois Administrateur 125, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

Informations générales

Indépendance AM SICAV (précédemment Indépendance & Expansion SICAV) (le « Fonds ») est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B34355. Le Fonds est une société anonyme de droit luxembourgeois et remplit les conditions pour être reconnu comme une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») à compartiments multiples régie conformément aux dispositions de la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

La forme juridique du Fonds est désormais une société anonyme de droit luxembourgeois.

Le capital du Fonds est à tout moment égal à l'actif net et est représenté par des actions émises sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.

A la date du 31 décembre 2024, le Fonds comprend trois compartiments :

Indépendance AM - France Small & Mid (précédemment France Small)

Indépendance AM - Europe Small

Indépendance AM - Europe Mid (lancé le 30/09/24)

• Indépendance AM - France Small & Mid (précédemment France Small)

La politique d'investissement du compartiment France Small & Mid consiste à acheter des actions de Sociétés Françaises cotées sur un Marché Réglementé, de petites et moyennes capitalisations boursières qui répondent à des critères Quality Value de forte rentabilité et de faible valorisation, et à les vendre progressivement quand elles ne répondent plus à ces critères.

Le compartiment France Small & Mid se doit d'être complètement investi sous réserve des contraintes de liquidité dues au statut de SICAV du Fonds

Les liquidités ne devraient pas représenter plus de 15% de l'actif net du compartiment France Small & Mid, sauf circonstances exceptionnelles.

Le Fonds n'investira pas plus de 10% de l'actif net du compartiment France Small & Mid en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières conformes aux exigences de la Directive.

Par ailleurs, le compartiment France Small & Mid intègre à son processus de sélection les critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le compartiment France Small & Mid promeut, en autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, et se qualifie comme produit soumis à l'article 8 de SFDR.

• Indépendance AM – Europe Small

La politique d'investissement du compartiment Europe Small consiste à acheter des actions de sociétés européennes cotées sur un Marché Réglementé, de petites et moyennes capitalisations boursières qui répondent à des critères Quality Value de forte rentabilité et de faible valorisation, et à les vendre progressivement quand elles ne répondent plus à ces critères.

Le compartiment Europe Small se doit d'être complètement investi sous réserve des contraintes de liquidité dues au statut de SICAV du Fonds. Les liquidités ne devraient pas représenter plus de 15% de l'actif net du compartiment Europe Small, sauf circonstances exceptionnelles.

Le Fonds n'investira pas plus de 10% de l'actif net du compartiment Europe Small en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières conformes aux exigences de la Directive.

Par ailleurs, le compartiment Europe Small intègre à son processus de sélection les critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le compartiment Europe Small promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, et se qualifie comme produit soumis à l'article 8 de SFDR.

Indépendance AM – Europe Mid (lancé le 30/09/24)

La politique d'investissement du compartiment Europe Mid consiste à acheter des actions de sociétés européennes cotées sur un Marché Réglementé, qui répondent à des critères Quality Value de forte rentabilité et de faible valorisation, et à les vendre progressivement quand elles ne répondent plus à ces critères.

Le compartiment Europe Mid se doit d'être complètement investi sous réserve des contraintes de liquidité dues au statut de SICAV du Fonds. Les liquidités ne devraient pas représenter plus de 15% de l'actif net du compartiment Europe Mid, sauf circonstances exceptionnelles.

Le Fonds n'investira pas plus de 10% de l'actif net du compartiment Europe Mid en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières conformes aux exigences de la Directive.

Par ailleurs, le compartiment Europe Mid intègre à son processus de sélection les critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le compartiment Europe Mid promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, et se qualifie comme produit soumis à l'article 8 de SFDR.

Informations générales

Les classes d'actions actuellement en émission sont :

- La Classe d'actions de capitalisation réservée exclusivement aux Investisseurs Institutionnels (la « Classe X (C) ») ; le montant minimum de souscription est d'une part.
- La Classe d'actions de capitalisation destinée à tous types d'Investisseurs, et notamment à des, ou par le biais de, (i) gestionnaires, conseillers en investissement, distributeurs ou intermédiaires financiers (sélectionnés ou approuvés par la Société de Gestion) qui, selon des exigences légales et/ou réglementaires, n'ont pas le droit d'accepter ou de retenir des rétrocessions de la part de partie tierce ou qui, en vertu d'arrangements contractuels, n'ont pas le droit d'accepter ou de retenir des rétrocessions de partie tierce, et (ii) d'Investisseurs Institutionnels au sens de la Loi de 2010 autre que des intermédiaires financiers qui sont approuvés par le Fonds et/ou par la Société de Gestion et souscrivant en leur nom propre (la « Classe I (C) »). Le montant minimum de souscription initial est d'une part.
- La Classe d'actions de capitalisation destinée à tous types d'investisseurs (la « Classe A (C) ») ; le montant minimum de souscription est d'une part.
- La Classe d'actions de capitalisation réservée exclusivement aux Investisseurs Institutionnels (la « Classe B (C) »); le montant minimum de souscription est de 5 millions d'euros.
- La Classe d'actions de capitalisation destinée au personnel de la Société de Gestion (salariés actifs permanents, ainsi que les dirigeants) et aux sociétés qu'ils contrôlent, à leur famille, aux FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) destinés au personnel de la Société de Gestion et aux fondations et associations reconnues d'utilité publique ayant un but d'intérêt général en adéquation avec ceux que la Société de Gestion soutient suite à une décision de son comité de direction (la « Classe S (C) »); le montant minimum de souscription est d'une part.

Les Classes d'actions en émission au sein des Compartiments France Small & Mid et Europe Small sont les classes X (C), I (C), A (C) et B (C).

Les Classes d'actions en émission au sein du Compartiment Europe Mid sont les classes I (C), A (C), B (C) et S (C).

Rapport du Conseil d'Administration

Compartiment FRANCE SMALL & MID (précédemment France Small)

En 2024, la valeur de l'action Indépendance France Small & Mid (XC) a baissé de -1,2% contre -3,6% pour son indice de référence, le CAC Small & Mid NR.

L'année 2024 a été marquée en France par une hausse des marchés jusqu'à la dissolution de l'Assemblée Nationale suivie d'une forte baisse. A fin mai le CAC 40 avait progressé de +8 %, le CAC Mid & Small de +10,8 % et Indépendance France Small & Mid de +13,7%, à fin décembre ces chiffres sont respectivement -0,10%, -3,6% et -1,2%. Le fonds Indépendance France Small & Mid surperforme son indice de référence pour la 5ème année consécutive, dans un contexte peu porteur pour les petites et moyennes capitalisations françaises.

Les ratios de valorisation du portefeuille restent bas. A fin décembre le PER 2024e est de 9,9x contre 13,7x pour le CAC Mid & Small, à des niveaux proches des plus bas des 15 dernières années.

Compartiment EUROPE SMALL

En 2024, la valeur de l'action Indépendance Europe Small (XC) a progressé de +4,4% contre +2,1% pour son indice de référence, le STOXX Europe Small ex UK NR.

L'année 2024 a été marquée par une forte instabilité des marchés boursiers en Europe. Après une période de hausse jusqu'en mai 2024, l'instabilité politique en France et des baisses de taux moins rapides qu'anticipé ont provoqué une baisse importante des petites et moyennes valeurs suivie d'un rebond en fin d'année. Dans ce contexte, le compartiment Indépendance Europe Small a connu une 4ème année consécutive de surperformance. Les ratios de valorisation du portefeuille restent bas. A fin décembre le PER 2024e est de 10,2x contre 15,1x pour le marché (Stoxx Europe Small ex UK)

Compartiment EUROPE MID (lancé le 30/09/24)

Le compartiment a été lancé le 30 septembre 2024. Conformément à la réglementation en vigueur, les performances sur une période de moins d'un an ne sont pas communiquées.

Eligibilité PEA:

Les titres éligibles au PEA (plan d'épargne en actions) ont représenté en permanence plus de 75% des actifs des compartiments France Small & Mid, Europe Small et Europe Mid au cours de l'année 2024.

Eligibilité PEA-PME :

Les titres éligibles au PEA (plan d'épargne en actions) ont représenté en permanence plus de 75% des actifs du compartiment Europe Small au cours de l'année 2024.



Ernst & Young Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg Tél: +352 42 124 1 www.ey.com/en_lu B.P. 780 L-2017 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B47771 TVA LU 16063074

Autorisations d'établissement : 00117514/13, 00117514/14, 00117514/15, 00117514/17, 00117514/18, 00117514/19

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de Indépendance AM SICAV (précédemment Indépendance & Expansion SICAV) 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Indépendance AM SICAV (précédemment Indépendance & Expansion SICAV) (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments, comprenant l'état des actifs nets et le portefeuille-titres au 31 décembre 2024 ainsi que l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration du Fonds considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young Société anonyme Cabinet de révision agréé

Nicolas Bannier

Luxembourg, le 30 avril 2025

Indépendance AM SICAV (précédemment
Indépendance & Expansion SICAV)
Etats financiers combinés

Etat combiné des actifs nets au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR	Exprimé en EUR
		31/12/2024	31/12/2023
Actifs		707.847.318,30	441.951.022,01
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.2	691.591.068,87	428.806.393,91
Prix de revient		626.945.518,77	345.046.796,85
Avoirs en banque et liquidités		14.089.396,76	7.859.443,11
A recevoir sur investissements vendus		-	1.381.414,60
A recevoir sur souscriptions		2.166.852,67	3.903.770,39
Passifs		10.447.538,97	10.250.664,37
A payer sur investissements achetés		4.667.967,23	4.253.020,25
A payer sur rachats		1.277.042,83	2.127.183,17
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	2	2.738.249,00	1.654.754,85
Commissions de performance à payer	3	1.590.818,12	2.082.913,95
Autres passifs	6	173.461,79	132.792,15
Valeur nette d'inventaire		697.399.779,33	431.700.357,64

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR	Exprimé en EUR
		31/12/2024	31/12/2023
Revenus		21.826.721,88	10.411.015,31
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		21.546.893,36	10.292.254,73
Intérêts bancaires		274.894,36	116.900,61
Autres revenus		4.934,16	1.859,97
Dépenses		14.248.698,39	9.557.218,80
Commissions de gestion	2	9.681.708,65	6.098.604,39
Commissions de performance	3	1.590.818,12	2.082.913,95
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire	4	181.719,13	120.175,52
Commissions d'administration		415.525,11	221.370,82
Frais de domiciliation		5.999,25	6.000,00
Frais d'audit		24.196,61	29.373,84
Frais légaux		72.335,52	54.822,59
Frais de transaction	1.7	1.773.328,61	710.172,63
Rémunération administrateurs		50.062,53	26.700,00
Taxe d'abonnement	5	222.421,00	128.737,24
Intérêts payés sur découvert bancaire		486,92	-
Frais bancaires		-	108,44
Autres dépenses		230.096,94	78.239,38
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		7.578.023,49	853.796,51
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :			
- ventes d'investissements	1.2	14.097.547,43	9.262.131,71
- change	1.3	-551.427,39	-274.905,44
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		21.124.143,53	9.841.022,78
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :			
- ventes d'investissements	1.2	-19.114.046,96	31.310.187,91
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		2.010.096,57	41.151.210,69
Souscriptions d'actions de capitalisation		464.162.314,86	177.919.602,16
Rachats d'actions de capitalisation		-200.472.989,74	-68.029.511,46
Augmentation / (diminution) nette des actifs		265.699.421,69	151.041.301,39
Actifs nets au début de l'exercice		431.700.357,64	280.659.056,25
Actifs nets à la fin de l'exercice		697.399.779,33	431.700.357,64



Etat des actifs nets au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR	Exprimé en EUR
		31/12/2024	31/12/2023
Actifs		340.291.706,91	276.143.430,74
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.2	329.692.964,52	268.122.659,82
Prix de revient		294.842.906,56	204.479.330,67
Avoirs en banque et liquidités		10.295.253,05	5.277.960,52
A recevoir sur investissements vendus		-	1.206.720,53
A recevoir sur souscriptions		303.489,34	1.536.089,87
Passifs		6.306.876,32	6.612.203,40
A payer sur investissements achetés		3.358.155,30	1.396.189,81
A payer sur rachats		675.090,96	2.027.462,34
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	2	1.431.199,88	1.085.291,12
Commissions de performance à payer	3	765.545,41	2.021.020,86
Autres passifs	6	76.884,77	82.239,27
Valeur nette d'inventaire		333.984.830,59	269.531.227,34

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR	Exprimé en EUR
		31/12/2024	31/12/2023
Revenus		12.087.963,99	7.526.536,71
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		11.940.535,90	7.467.172,16
Intérêts bancaires		145.699,71	58.292,13
Autres revenus		1.728,38	1.072,42
Dépenses		7.953.231,17	7.248.354,45
Commissions de gestion	2	5.657.284,32	4.332.479,99
Commissions de performance	3	765.545,41	2.021.020,86
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire	4	89.967,58	76.077,90
Commissions d'administration		190.771,10	121.795,94
Frais de domiciliation		2.949,76	3.982,73
Frais d'audit		10.469,86	19.572,88
Frais légaux		37.786,38	36.250,46
Frais de transaction	1.7	935.876,55	495.774,07
Rémunération administrateurs		28.162,20	19.918,74
Taxe d'abonnement	5	104.774,63	73.814,78
Autres dépenses		129.643,38	47.666,10
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		4.134.732,82	278.182,26
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :			
- ventes d'investissements	1.2	17.336.691,39	8.857.694,32
- change		-	225.20
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		21.471.424,21	9.136.101,78
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :			
- ventes d'investissements	1.2	-28.793.271,19	17.348.170,93
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-7.321.846,98	26.484.272,71
Souscriptions d'actions de capitalisation		165.546.219,05	77.761.389,52
Rachats d'actions de capitalisation		-93.770.768,82	-48.278.428,17
Augmentation / (diminution) nette des actifs		64.453.603,25	55.967.234,06
Actifs nets au début de l'exercice		269.531.227,34	213.563.993,28
Actifs nets à la fin de l'exercice		333.984.830,59	269.531.227,34

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	333.984.830,59	269.531.227,34	213.563.993,28
X (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		167.351,572	165.596,993	170.263,943
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	731,26	739,96	662,51
I (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		75.677,127	53.994,045	32.555,211
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	817,53	823,48	734,08
A (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		157.554,876	139.627,386	116.864,004
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	725,44	734,32	657,71
B (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		42.266,7821	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	838,50	-	-

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Nombre d'actions au 01/01/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/24
X (C) - EUR - Capitalisation	165.596,993	43.656,168	41.901,589	167.351,572
I (C) - EUR - Capitalisation	53.994,045	53.804,810	32.121,728	75.677,127
A (C) - EUR - Capitalisation	139.627,386	66.376,383	48.448,893	157.554,876
B (C) - EUR - Capitalisation	0,0000	42.482,6980	215,9159	42.266,7821

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			329.692.964,52	98,71
Actions			329.692.964,52	98,71
Couronne Norvégienne			6.910.046,63	2,07
HOEGH AUTOLINERS ASA	NOK	720.000	6.910.046,63	2,07
Euro			322.782.917,89	96,65
ALTEN SA	EUR	38.619	3.052.831,95	0,91
AUBAY	EUR	135.000	6.075.000,00	1,82
COFACE SA	EUR	728.000	10.468.640,00	3,13
COVIVIO HOTELS SCA	EUR	94.000	1.955.200,00	0,59
D'AMICO INTERNATIONAL SHIPPI	EUR	948.000	3.820.440,00	1,14
DASSAULT AVIATION SA	EUR	60.000	11.832.000,00	3,54
DEKUPLE	EUR	113.000	4.034.100,00	1,21
DELTA PLUS GROUP	EUR	74.000	4.129.200,00	1,24
DERICHEBOURG	EUR	611.000	3.271.905,00	0,98
EIFFAGE	EUR	79.000	6.692.880,00	2,00
ELECTRICITE DE STRASBOURG REG.SHS	EUR	15.065	1.762.605,00	0,53
ELIS SA	EUR	655.000	12.379.500,00	3,71
ESSO STE ANONYME FRANCAISE	EUR	39.000	4.227.600,00	1,27
FLEURY MICHON	EUR	55.000	1.512.500,00	0,45
FOUNTAINE PAJOT SA	EUR	56.000	5.499.200,00	1,65
GENERALE LOCATION	EUR	164.805	3.032.412,00	0,91
GEVELOT SA	EUR	5.000	925.000,00	0,28
GROUPE CRIT	EUR	70.000	4.284.000,00	1,28
GROUPE GUILLIN	EUR	403.000	11.425.050,00	3,42
GRUPO CATALANA OCCIDENTE SA	EUR	298.000	10.698.200,00	3,20
IPSOS	EUR	235.000	10.791.200,00	3,23
JACQUET METALS SA	EUR	486.000	8.242.560,00	2,47
L.D.C. SA	EUR	126.000	8.633.520,00	2,59
MAUREL ET PROM	EUR	1.833.000	10.411.440,00	3,12
MERSEN	EUR	380.000	7.828.000,00	2,34
MOULINVEST SA	EUR	63.540	921.330,00	0,28
NEXANS SA	EUR	161.000	16.776.200,00	5,02
NRJ GROUP	EUR	670.000	4.690.000,00	1,40
POUJOULAT	EUR	322.000	3.220.000,00	0,96
PUBLICIS GROUPE	EUR	120.500	12.411.500,00	3,72
QUADIENT SA	EUR	154.369	2.895.962,44	0,87
REXEL SA	EUR	345.000	8.487.000,00	2,54
RHEINMETALL AG	EUR	23.000	14.135.800,00	4,23
SBM OFFSHORE NV	EUR	257.000	4.358.720,00	1,31
SCOR SE	EUR	465.000	10.992.600,00	3,29
SOPRA STERIA GROUP	EUR	63.500	10.858.500,00	3,25
STEF	EUR	82.000	10.758.400,00	3,22
SWORD GROUP	EUR	43.000	1.535.100,00	0,46
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	566.925	14.569.972,50	4,36
TECNICAS REUNIDAS SA	EUR	600.000	6.744.000,00	2,02
TELEVISION FRANCAISE (T.F.1)	EUR	955.000	6.985.825,00	2,09
TRIGANO SA	EUR	60.500	7.399.150,00	2,22
VALLOUREC SA	EUR	479.000	7.865.180,00	2,35
VICAT	EUR	111.000	4.068.150,00	1,22
VIEL ET COMPAGNIE	EUR	1.035.000	11.902.500,00	3,56
WORLDLINE SA	EUR	498.000	4.222.044,00	1,26
Total du portefeuille-titres			329.692.964,52	98,71



Etat des actifs nets au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR	Exprimé en EUR
		31/12/2024	31/12/2023
Actifs		356.462.812,75	165.807.591,27
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.2	350.992.946,18	160.683.734,09
Prix de revient		321.201.921,40	140.567.466,18
Avoirs en banque et liquidités		3.606.503,24	2.581.482,59
A recevoir sur investissements vendus		-	174.694,07
A recevoir sur souscriptions		1.863.363,33	2.367.680,52
Passifs		4.092.242,76	3.638.460,97
A payer sur investissements achetés		1.298.304,69	2.856.830,44
A payer sur rachats		601.951,87	99.720,83
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	2	1.294.409,85	569.463,73
Commissions de performance à payer	3	812.055,19	61.893,07
Autres passifs	6	85.521,16	50.552,88
Valeur nette d'inventaire		352.370.569,99	162.169.130,30

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR	Exprimé en EUR
		31/12/2024	31/12/2023
Revenus		9.646.756,81	2.884.478,60
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		9.514.414,17	2.825.082,57
Intérêts bancaires		129.194,65	58.608,48
Autres revenus		3.147,99	787.55
Dépenses		6.222.495,25	2.308.864,35
Commissions de gestion	2	4.011.785,06	1.766.124,40
Commissions de performance	3	812.055,19	61.893,09
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire	4	85.599,07	44.097,62
Commissions d'administration		221.010,34	99.574,88
Frais de domiciliation		3.037,61	2.017,27
Frais d'audit		13.621,42	9.800,96
Frais légaux		32.078,64	18.572,13
Frais de transaction	1.7	807.071,68	214.398,56
Rémunération administrateurs		21.739,17	6.781,26
Taxe d'abonnement	5	116.915,15	54.922,46
Frais bancaires		-	108,44
Autres dépenses		97.581,92	30.573,28
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		3.424.261,56	575.614,25
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :			
- ventes d'investissements	1.2	-3.199.697,38	404.437,39
- change	1.3	-551.427,36	-275.130,64
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-326.863,18	704.921,00
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :			
- ventes d'investissements	1.2	9.674.756,87	13.962.016,98
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		9.347.893,69	14.666.937,98
Souscriptions d'actions de capitalisation		286.486.791,92	100.158.212,64
Rachats d'actions de capitalisation		-105.633.245,92	-19.751.083,29
Augmentation / (diminution) nette des actifs		190.201.439,69	95.074.067,33
Actifs nets au début de l'exercice		162.169.130,30	67.095.062,67
Actifs nets à la fin de l'exercice		352.370.569,99	162.169.130,30

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	352.370.569,99	162.169.130,30	67.095.062,97
X (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		377.121,501	99.946,512	88.378,771
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	152,52	146,10	128,85
I (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.175.623,637	684.655,332	285.745,680
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	156,61	149,34	131,15
A (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		622.963,446	311.269,638	141.908,335
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	151,93	145,57	128,46
B (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		100.470,8079	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	160,01	-	=

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Nombre d'actions au 01/01/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/24
X (C) - EUR - Capitalisation	99.946,512	388.937,594	111.762,606	377.121,501
I (C) - EUR - Capitalisation	684.655,332	856.235,258	365.266,954	1.175.623,637
A (C) - EUR - Capitalisation	311.269,638	517.561,199	205.867,391	622.963,446
B (C) - EUR - Capitalisation	0,0000	104.916,3103	4.445,5024	100.470,8079

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			349.035.546,18	99,05
Actions			349.035.546,18	99,05
Couronne Norvégienne			27.450.169.98	7,79
ELOPAK ASA	NOK	3.756.499	14.395.401,00	4,09
GREEN REEFERS ASA	NOK	3.650.000	2.438.490,89	0,69
HOEGH AUTOLINERS ASA	NOK	645.000	6.190.250,11	1,76
SATS REGISTERED SHS	NOK	1.970.000	4.426.027,98	1,26
Euro			321.585.376,20	91,26
ACERINOX SA	EUR	184.685	1.745.273,25	0,50
ALA SPA	EUR	351.879	8.726.599,20	2,48
ARNOLDO MONDADORI EDITORE	EUR	2.227.134	4.721.524,08	1,34
AUBAY	EUR	118.000	5.310.000,00	1,51
CAMPINE S.A.	EUR	61.974	7.498.854,00	2,13
CATANA GROUP	EUR	335.094	1.692.224,70	0,48
CLINICA BAVIERA SA	EUR	194.650	6.073.080,00	1,72
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	EUR	251.361	8.785.066,95	2,49
DANIELI & CO-RSP	EUR	531.479	10.183.137,64	2,89
DASSAULT AVIATION SA	EUR	31.156	6.143.963,20	1,74
DEKUPLE	EUR	105.745	3.775.096,50	1,07
DERICHEBOURG	EUR	514.380	2.754.504,90	0,78
EDIL SAN FELICE SPA SOCIETA	EUR	884.498	3.847.566,30	1,09
ELECNOR SA	EUR	540.808	8.685.376,48	2,46
FOUNTAINE PAJOT SA	EUR	44.355	4.355.661,00	1,24
FUGRO NV	EUR	443.061	7.407.979,92	2,10
GROUPE GUILLIN	EUR	279.783	7.931.848,05	2,25
GROUPE OKWIND SAS	EUR	205.284	997.680,24	0,28
GROUPE SFPI	EUR	1.007.036	2.134.916,32	0,61
GRUPO CATALANA OCCIDENTE SA	EUR	259.208	9.305.567,20	2,64
ICOP SPA	EUR	805.199	6.602.631,80	1,87
INDEL B SPA	EUR	66.992	1.527.417,60	0,43
INDRA SISTEMAS SA	EUR	415.166	7.091.035,28	2,01
ITALIAN EXHIBITION GROUP SPA	EUR	617.789	4.027.984,28	1,14
JUMBO SA	EUR	172.442	4.407.617,52	1,25
KONINKLIJKE HEIJMANS N.V	EUR	532.902	16.813.058,10	4,77
MAIRE SPA	EUR	1.827.233	15.092.944,58	4,28
MAUREL ET PROM	EUR	1.906.776	10.830.487,68	3,07
MERSEN	EUR	214.020	4.408.812,00	1,25
MOURY CONSTRUCT S.A.	EUR	7.655	3.865.775,00	1,10
NEXT GEOSOLUTIONS EUROPE SPA	EUR	706.000	5.873.920,00	1,67
OMER SPA	EUR	710.987	3.057.244,10	0,87
ORIGIN ENTERPRISES PLC	EUR	2.657.324	7.294.354,38	2,07
ORSERO SPA	EUR	538.027	6.832.942,90	1,94
PIRAEUS PORT AUTHORITY SA	EUR	241.846	7.255.380,00	2,06
POUJOULAT	EUR	101.705	1.017.050,00	0,29
REWAY GROUP SPA	EUR	973.189	6.092.163,14	1,73
RHEINMETALL AG	EUR	5.365	3.297.329,00	0,94
RINGMETALL AG	EUR	854.072	2.980.711,28	0,85
SAF-HOLLAND SE	EUR	430.447	6.362.006,66	1,81
SCANFIL OYJ	EUR	646.646	5.334.829,50	1,51
SCOR SE	EUR	170.372	4.027.594,08	1,14
SOPRA STERIA GROUP	EUR	21.228	3.629.988,00	1,03
STEF	EUR	67.720	8.884.864,00	2,52
SWORD GROUP	EUR	97.706	3.488.104,20	0,99
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	439.162	11.286.463,40	3,20
TECNICAS REUNIDAS SA	EUR	691.399	7.771.324,76	2,21

Portefeuille-titres au 31/12/24

		Quantité/	Valeur d'évaluation	% actifs
Description	Devise	Nominal	(en EUR)	nets
THEON INTERNATIONAL PLC	EUR	1.021.112	12.845.588,96	3,65
TRIGANO SA	EUR	33.535	4.101.330,50	1,16
TUBACEX SA	EUR	1.121.386	3.650.111,43	1,04
VALLOUREC SA	EUR	290.137	4.764.049,54	1,35
VICAT	EUR	201.474	7.384.022,10	2,10
VIEL ET COMPAGNIE	EUR	661.767	7.610.320,50	2,16
Organismes de placement collectif			1.957.400,00	0,56
Actions/Parts de fonds d'investissements			1.957.400,00	0,56
Euro			1.957.400,00	0,56
INDEPENDANCE AM - EUROPE MID - CLASSE I (C)	EUR	20.000	1.957.400,00	0,56
Total du portefeuille-titres			350.992.946,18	99,61



Etat des actifs nets au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
		31/12/2024
Actifs		11.092.798,64
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.2	10.905.158,17
Prix de revient		10.900.690,81
Avoirs en banque et liquidités		187.640,47
Passifs		48.419,89
A payer sur investissements achetés		11.507,24
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	2	12.639,27
Commissions de performance à payer	3	13.217,52
Autres passifs	6	11.055,86
Valeur nette d'inventaire		11.044.378.75

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 30/09/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		31/12/2024 92.001,08
Dividendes sur portefeuille-titres, nets Autres revenus		91.943,29 57,79
Dépenses		72.971,97
Commissions de gestion	2	12.639,27
Commissions de performance	3	13.217,52
Commissions de dépositaire	4	6.152,48
Commissions d'administration		3.743,67
Frais de domiciliation		11,88
Frais d'audit		105,33
Frais légaux		2.470,50
Frais de transaction	1.7	30.380,38
Rémunération administrateurs		161,16
Taxe d'abonnement	5	731,22
Intérêts payés sur découvert bancaire		486,92
Autres dépenses		2.871,64
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		19.029,11
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	1.2	-39.446,58
- change	1.3	-0,03
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-20.417,50
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	1.2	4.467,36
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-15.950,14
Souscriptions d'actions de capitalisation		12.129.303,89
Rachats d'actions de capitalisation		-1.068.975,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs		11.044.378,75
Actifs nets au début de la période		-
Actifs nets à la fin de la période		11.044.378,75

Statistiques

		31/12/24
Total des actifs nets	EUR	11.044.378,75
I (C) - EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		30.100,607
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,47
A (C) - EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		2.889,246
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,33
B (C) - EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		49.500,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,99
S (C) - EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		29.240,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,05

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 30/09/24 au 31/12/24

	Nombre d'actions au 30/09/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/24
I (C) - EUR - Capitalisation	0,000	32.600,607	2.500,000	30.100,607
A (C) - EUR - Capitalisation	0,000	5.389,246	2.500,000	2.889,246
B (C) - EUR - Capitalisation	0,000	49.500,000	0,000	49.500,000
S (C) - EUR - Capitalisation	0,000	35.240,000	6.000,000	29.240,000

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			10.905.158,17	98,74
Actions			10.905.158,17	98,74
Couronne Danoise ISS A/S	DKK	6.366	112.078,07 112.078,07	1,01 1,01
Couronne Norvégienne			844.866,19	7,65
ELOPAK ASA	NOK	89.740	343.895,55	3,11
HOEGH AUTOLINERS ASA	NOK	18.696	179.430,88	1,62
MOWI ASA	NOK	19.474	321.539,76	2,91
Couronne Suédoise SECURITAS AB-B SHS	SEK	27.254	325.601,94 325.601,94	2,95 2,95
Euro			9.622.611,97	87,13
ACERINOX SA	EUR	29.244	276.355,80	2,50
AGEAS	EUR	7.081	332.098,90	3,01
ALTEN SA	EUR	2.786	220.233,30	1,99
BEKAERT NV	EUR	6.858	229.468,68	2,08
COFACE SA	EUR	19.738	283.832,44	2,57
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	1.261	108.067,70	0,98
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	EUR	8.941	312.487,95	2,83
DANIELI & CO-RSP	EUR EUR	17.322 1.742	331.889,52 343.522,40	3,01
DASSAULT AVIATION SA DERICHEBOURG	EUR	56.365	301.834,58	3,11 2,73
ELECNOR SA	EUR	18.005	289.160,30	2,62
ELIS SA	EUR	15.995	302.305,50	2,74
GRUPO CATALANA OCCIDENTE SA	EUR	9.691	347.906,90	3,15
HORNBACH HOLDING AG & CO KGA	EUR	2.278	165.382,80	1,50
ICOP SPA	EUR	18.490	151.618,00	1,37
INDRA SISTEMAS SA	EUR	13.395	228.786,60	2,07
JUMBO SA	EUR	4.322	110.470,32	1,00
KONINKLIJKE HEIJMANS N.V	EUR	9.433	297.611,15	2,69
MAIRE SPA	EUR	54.507	450.227,82	4,08
MICHELIN (CGDE)	EUR	3.351	106.561,80	0,96
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	539	262.546,90	2,38
NEXANS SA	EUR	2.665	277.693,00	2,51
NEXT GEOSOLUTIONS EUROPE SPA	EUR	20.250	168.480,00	1,53
ORSERO SPA	EUR	9.841	124.980,70	1,13
PLUXEE NV PUBLICIS GROUPE	EUR EUR	8.781 1.336	164.345,20	1,49
RHEINMETALL AG	EUR	1.330	137.608,00 110.013,40	1,25 1,00
SAF-HOLLAND SE	EUR	20.081	296.797,18	2,69
SBM OFFSHORE NV	EUR	13.195	223.787,20	2,03
SCANFIL OYJ	EUR	18.233	150.422,25	1,36
SOLVAY SA	EUR	8.772	273.335,52	2,47
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	4.203	108.017,10	0,98
TECNICAS REUNIDAS SA	EUR	22.058	247.931,92	2,24
TELEVISION FRANCAISE (T.F.1)	EUR	25.114	183.708,91	1,66
TENARIS SA	EUR	9.025	163.081,75	1,48
THEON INTERNATIONAL PLC	EUR	14.754	185.605,32	1,68
TOTALENERGIES SE	EUR	2.657	141.804,09	1,28
TRIGANO SA	EUR	1.769	216.348,70	1,96
TUBACEX SA	EUR	48.741	158.651,96	1,44
VALLOUREC SA	EUR	7.119	116.893,98	1,06
VICAT	EUR	6.038	221.292,70	2,00
VIEL ET COMPAGNIE WEBUILD SPA	EUR EUR	10.090 84.339	116.035,00 240.028,79	1,05 2,17

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
WORLDLINE SA	EUR	16.912	143.379,94	1,30
Total du portefeuille-titres			10.905.158,17	98,74

Indépendance AM SICAV (précédemment
Indépendance & Expansion SICAV)
Notes aux états financiers

Notes aux états financiers

1 - Principales méthodes comptables

1.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers du Fonds sont préparés conformément à la réglementation et les principes comptables généralement admis en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières et en accord avec les prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers.

1.2 - Evaluation du portefeuille-titres

La valeur de toute valeur mobilière et/ou instrument du marché monétaire qui est coté(e) à une bourse officielle ou négocié(e) sur un autre marché réglementé est déterminée suivant son dernier cours disponible à moins que ce cours ne soit pas représentatif.

Dans la mesure où des valeurs mobilières détenues en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont pas cotées ou négociées sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé ou, si pour des valeurs cotées ou négociées sur une bourse ou un autre marché réglementé, la valeur de tous les avoirs dont le prix déterminé conformément au paragraphe précédent n'est pas représentatif de la valeur réelle déterminée sur la base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être déterminée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration du Fonds.

Les bénéfices et pertes net(te)s réalisé(e)s sur la vente de titres sont déterminés sur la base du coût moyen.

Les détails concernant les mouvements de titres en portefeuille-titres au cours de la période se terminant le 31 décembre 2024 peuvent être obtenus, sans frais, auprès du siège social du Fonds.

1.3 - Conversion des devises étrangères

La devise de référence des états combinés du Fonds est l'Euro.

La valeur d'évaluation des titres en portefeuille-titres ainsi que les autres actifs et passifs exprimés dans d'autres devises que la devise de base du compartiment, sont convertis aux cours de change en vigueur en date du 31 décembre 2024. Le coût d'acquisition des titres en portefeuille et les transactions, exprimés en d'autres devises que la devise de base de chaque compartiment, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date d'acquisition ou de transaction.

Les taux de change appliqués au 31 décembre 2024 sont les suivants :

1 EUR = 7,4578 DKK 1 EUR = 11,795 NOK 1 EUR = 11,459 SEK

1.4 - Etats financiers combinés

Les états combinés sont la somme des états de chaque compartiment.

Au 31 décembre 2024, le compartiment Indépendance AM - Europe Small investit dans la classe d'actions I(C) du compartiment Indépendance AM - Europe Mid pour un montant total de EUR 1.957.400,00 soit 0,56% de la NAV du compartiment investisseur.

Les actifs nets combinés du Fonds en fin d'exercice s'élèveraient à EUR 695.442.379,33 sans cet investissement.

La valeur de ces investissements croisés est exclue de la base moyenne des actifs nets utilisée pour le calcul des commissions de gestion.

Compartiments Investissements croisés		Montant (en EUR)
Indépendance AM - Europe Small	Independance AM - Europe Mid - Classe I (C)	1.957.400,00
		1.957.400.00

1.5 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les dividendes sont enregistrés nets comme revenus à la date de détachement de coupon (ex-date).

1.6 - Intérêts payés

Les intérêts débiteurs sont dus sur les découverts et dépôts.

Notes aux états financiers

1 - Principales méthodes comptables

1.7 - Frais de transaction

Les frais de transactions comprennent tous les frais liés aux transactions sur portefeuille-titres, c'est-à-dire les frais de courtage, les frais de change à terme, les frais de bourses, les frais de traitement, les frais de règlement et les frais commerciaux liés aux transactions sur portefeuille-titres. Ces frais sont comptabilisés sous « Frais de transactions » dans l'Etat des opérations et des variations des actifs nets.

2 - Commission de gestion

Les taux en vigueur au 31 décembre 2024 sont les suivants :

En rémunération de sa gestion, la Société de Gestion perçoit une commission de gestion, prévue dans les statuts, prélevée sur les avoirs nets de chaque compartiment du Fonds, perçue par douzième, mensuellement, sur la base de la moyenne des actifs nets de chaque compartiment calculés et publiés dans le mois.

Le montant de la commission annuelle de gestion maximum est la suivante :

	Indépendance AM - France Small & Mid (précédemment France Small)
Classe X(C)	1,95%
Classe I(C)	1,40%
Classe A(C)	1,95%
Classe B(C)	1,20%

	Indépendance AM - Europe Small
Classe X(C)	1,95%
Classe I(C)	1,40%
Classe A(C)	1,95%
Classe B(C)	1,20%

	Indépendance AM - Europe Mid (lancé le 30/09/24)
Classe I(C)	1,40%
Classe A(C)	1,95%
Classe B(C)	1,20%
Classe S(C)	0,20%

3 - Commission de performance

Outre la commission de gestion qu'elle perçoit, la Société de Gestion a également droit à un intéressement aux performances de sa gestion chaque fois que la différence algébrique entre la variation de la valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment au cours de l'exercice et la variation d'un indice boursier (Indice CAC Mid & Small NR pour le compartiment Indépendance AM - Small & Mid (précédemment France Small), Stoxx ® Europe Ex UK Small NR pour le compartiment Indépendance AM - Europe Ex UK Mid NR pour le compartiment Indépendance AM - Europe Mid (lancé le 30/09/24)) pendant le même exercice est positive.

L'intéressement de l'exercice est constitué par la somme algébrique de l'intéressement calculé chaque Jour d'Evaluation au cours de cet exercice.

Les caractéristiques de la commission de performance sont détaillées dans le prospectus complet du Fonds de Novembre 2024.

Compartiments	Classes d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/24 (dans la devise du compartiment)	VNI moyenne de la classe d'actions (dans la devise du compartiment)	% dans la VNI moyenne par classe d'actions
Indépendance AM - France	Classe X (C)	LU0104337620		323.295,07	126.618.041,95	0,26
Small & Mid (précédemment	Classe I (C)	LU1964632324		158.200,99	62.909.211,33	0,25
France Small)	Classe A (C)	LU0131510165	EUR	278.212,48	119.633.005,53	0,23
	Classe B (C)	LU2857867548		5.836,87	3.578.168,48	0,16
				765.545,41		
Indépendance AM - Europe	Classe X (C)	LU1832174889		98.450,33	30.311.947,82	0,32
Small	Classe I (C)	LU1832175001		505.484,78	140.753.544,40	0,36
	Classe A (C)	LU1832174962	EUR	182.677,87	69.661.573,77	0,26
	Classe B (C)	LU2857867464		25.442,21	8.489.610,24	0,30
				812.055,19		

Notes aux états financiers

3 - Commission de performance

Indépendance AM - Europe	Classe I (C)	LU2798962895		5.432,31	1.971.926,85	0,28
Mid (lancé le 30/09/24)	Classe A (C)	LU2798962978	EUD	777,98	262.530,75	0,30
	Classe B (C)	LU2798963190	EUR	7.007,23	3.891.072,83	0,18
				13.217,52		

4 - Commission de banque dépositaire

CACEIS Bank, Luxembourg Branch perçoit, en tant que Banque Dépositaire et Agent Administratif, agissant également en qualité d'agent domiciliataire, d'agent payeur, d'agent de cotation, d'agent de transfert et teneur de registre, une commission de 0,15% p.a. maximum sur la valeur nette d'inventaire du compartiment. Elle est payable mensuellement.

5 - Taxe d'abonnement

Le Fonds est soumis à un impôt luxembourgeois, la taxe d'abonnement, au taux de 0,01% p.a. sur les actifs nets, en ce qui concerne les Classes d'actions réservées aux Investisseurs Institutionnels et de 0,05% p.a. sur les actifs nets en ce qui concerne les Classes d'actions destinées aux actionnaires autres que des Investisseurs Institutionnels, payable à la fin de chaque trimestre et calculé sur le montant des actifs nets des compartiments à la fin de chaque trimestre.

Sont exonérés de la taxe d'abonnement les investissements dans des OPC luxembourgeois ou leurs compartiments déjà soumis à la taxe d'abonnement.

6 - Autres passifs

Indépendance AM - France Small & Mid (précédemment France Small)	31/12/24	31/12/23
independance Am - France Small & Mid (precedentinent France Small)	EUR	EUR
Taxe d'abonnement	25.956,33	20.598,04
Commission de banque dépositaire	12.970,65	6.228,77
Commission d'agent administratif	21.915,61	6.329,74
Frais professionnels	10.574,79	21.665,07
Autres dépenses	5.467,39	27.417,65
TOTAL	76.884,77	82.239,27
	31/12/24	31/12/23
Indépendance AM - Europe Small	EUR	EUR
Taxe d'abonnement	36.493,89	18.812,44
Commission de banque dépositaire	12.965,35	3.614,20
Commission d'agent administratif	21.969,11	4.526,80
Frais professionnels	5.876,69	9.563,08
Autres dépenses	8.216,12	14.036,36
TOTAL	85.521,16	50.552,88
	31/12/24	31/12/23
Indépendance AM - Europe Mid (lancé le 30/09/24)	EUR	EUR
Taxe d'abonnement	631,22	-
Commission de banque dépositaire	6.151,62	-
Commission d'agent administratif	4.111,86	-
Frais professionnels	-	-
Autres dépenses	161,16	-
TOTAL	11.055,86	-

Notes aux états financiers

7 - Événements significatifs au cours de l'exercice

Changement de nom du Fonds

Le Fonds Indépendance et Expansion SICAV a été renommé Indépendance AM SICAV suite à l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2024 avec effet immédiat.

Changement de nom d'un compartiment

Le compartiment Indépendance & Expansion SICAV - France Small a été renommé Indépendance AM - France Small & Mid en date du 16 mai 2024.

Lancement d'un nouveau compartiment

Le compartiment Indépendance AM - Europe Mid a été lancé en date du 30 septembre 2024.

8 - Evénements post-clôture

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture.

Indépendance AM SICAV (précédemment Indépendance & Expansion SICAV)
Informations supplémentaires non auditées

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

La Société de gestion a élaboré une politique de rémunération conformément à la loi. Un rapport d'information fournissant des informations pertinentes sur l'application de la politique de rémunération est disponible sur demande et gratuitement au siège social de la Société de gestion et sur son site internet.

Pour la période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024, les tableaux ci-dessous indiquent la part de la rémunération totale payée ou à payer au personnel identifié⁽¹⁾, répartie en rémunération fixe⁽²⁾ et en rémunération variable⁽³⁾, sur la base d'une répartition proportionnelle de la rémunération totale versée au personnel identifié par rapport aux actifs nets gérés par la Société de gestion à la date du 31 décembre 2024.

Rémunérations versées par la Société de Gestion sur l'exercice 2024 (k€)

Personnel	Nombre de personnes	Rémunérations fixes brutes	Rémunérations variables brutes
Senior management	8	472	202
Total	8	472	202

Rémunérations versées par la SICAV sur l'exercice 2024 (k€)

Personnel	Nombre de personnes	Rémunérations fixes variables brutes	&	Tantièmes bruts	
Administrateurs indépendants	2		0	Ę	50

⁽¹⁾ Le personnel identifié désigne la direction générale et les membres du personnel de la Société de gestion dont les actions ont un impact significatif sur le profil de risque de la société

⁽²⁾ Rémunération fixe désigne la rémunération brute totale versée aux employés.

⁽³⁾ Rémunération variable signifie des primes liées à la performance (comptabilisées dans les comptes annuels de la Société de gestion au 31 décembre 2024 et versées aux salariés).

Informations supplémentaires non auditées

Méthode de détermination du risque global

Les compartiments utilisent l'approche par les engagements afin de contrôler et mesurer le risque global.

Informations	sup	plémen	taires	non	auditées
miloimations	Jup	picilicii	tan cs	11011	auditees

Informations relatives à SFTR (Securities Financing Transactions Regulation)

Le Fonds n'utilise aucun instrument financier faisant partie du périmètre d'application du règlement SFTR.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans les quelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne

gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas

nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Indépendance France Small & Mid

Identifiant d'entité juridique : 222100FDYXOYOVQHI23

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit imancier avait-ii un object	ii a investissement aurable ?
Oui	● ○ 🗱 Non
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 24% d'investissements durables ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme acractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Dans quelles mesures les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par Indépendance France Small & Mid ont été respectées de la manière décrite ci-dessous sous « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ». En réalisant des investissements pour Indépendance France Small & Mid, Indépendance AM (le Gestionnaire) a tenu compte de l'impact des critères sociaux et environnementaux promus.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période couverte par le rapport, Indépendance France Small & Mid a évalué les sociétés dans lesquelles des investissements ont été réalisés en utilisant notre approche de filtres d'analyse.

Ce référentiel note l'impact des entreprises sur 13 critères répartis en 30 indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Les scores sont établis sur une échelle allant de 1 à 100.

Le score moyen d'un investissement réalisé par le Fonds ne doit pas être inférieur à 50/100. Dans l'évaluation sociale, les critères suivants sont mesurés :

- Les conditions de travail
- Le développement des compétences
- La diversité de l'effectif
- La création d'emplois
- La démarche de progrès

Au niveau environnemental, les critères suivants sont mesurés :

- L'empreinte et intensité carbone
- La consommation d'énergie
- La gestion de l'eau et des déchets
- La démarche de progrès

Indépendance France Small & Mid veille à ce qu'au moins 90% des sociétés en portefeuille fassent l'objet d'une analyse et d'une notation extra-financière.

Pour plus de détails sur les indicateurs utilisés dans notre cadre, nous nous référons à la Politique d'Investissement Responsable du Compartiment (telle que régulièrement mise à jour), qui est publiée sur le site Web: https://www.independance-am.com/wp-content/uploads/2025/02/politique-ir-2025.pdf

L'Impact des principales sociétés du portefeuille détenues par Indépendance France Small & Mid est le suivant :

Impact social:

		Moyenne		Années		Évol.
		ETI cotées*	N	N-1	N-2	EVOI.
DIVERSITÉ DE L'EFFECTIF	Représentation des femmes au sein de l'effectif cadre : part des femmes dans l'effectif cadre / part des femmes dans l'effectif	0,69	0,96	0,96	0,75	Л
DIVERS	Capacité de l'entreprise à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise : part des salariés en situation de handicap	2,34%	3,1%	3,3%	3,3%	Ŋ
RAVAIL 4ENT ICES	Capacité de l'entreprise à développer les compétences de ses salariés : nombre moyen d'heures de formation par salarié	17	20	18	16	Л
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes : taux d'absentéisme	3,8%	4,3%	4,6%	4,7%	Л
CONDIT ET DE DES	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes/préserver l'emploi : taux de rotation de l'emploi	18,4%	15%	17,1%	15,1%	=
CRÉATIONS D'EMPLOIS	Capacité de l'entreprise à générer des emplois sur les 3 dernières années : croissance moyenne nette des effectifs sur 3 ans	n.a.	15,2%			7

^{*} Moyenne année N des 326 ETI Françaises cotées, notées par EthiFinance

Impact environnemental:

		Moyenne		Années		Évol.
		ETI cotées*	N	N-1	N-2	Evol.
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE	Emissions de gaz à effet de serre (CES) directes (périmètre 1) et indirectes (périmètre 2) : emissions de GES (tonnes CO2 éq.) moyen par M€ de C.A.	94	121	150	128	7
CONSOM- MATIONS D'ÉNERGIE	Consommation d'énergie générée par l'activité de l'entreprise : consommation d'énergie en MWh par M€ de C.A.	284	351	506	899	Л
MARCHE DE PROGRÈS	Démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement : plan d'actions en faveur des économies d'ênergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	80%	98%	96%	89%	Л
DÉMARCHE PROGRÈS	Démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement : initiatives/ actions pour diminuer la quantité d'intrants/ consommables et de déchets.	69%	96%	87%	94%	7

^{*} Moyenne année N des 326 ETI Françaises cotées, notées par EthiFinance

... Et par rapport aux périodes précédentes ?

Le Gestionnaire du Fonds a publié son Rapport Impact 2025, qui est partagé avec les investisseurs sur le site Internet de la société de gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?

Les investissements d'Indépendance France Small & Mid sont classés d'une part en fonction des activités éligibles à la taxonomie et d'autre part en fonction des activités identifiées comme engagées dans la transition énergétique. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ». C'est pourquoi, nous ajoutons la part « autre durabilité ». Nous caractérisons un investissement durable dès lors que l'activité contribue à un objectif environnemental et/ou social, mesuré par des indicateurs de ressources, de déchets, de biodiversité et des indicateurs sociaux.

France Small & Mid déteint donc pour 21% de chiffre d'affaires éligible à la taxonomie verte et 3% autre durabilité. Ce qui représente une part de 24% en investissement durable.



Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'équipe Investissement d'Indépendance AM applique plusieurs filtre extra-financiers.

Le premier correspond à notre **politique d'exclusion**. Indépendance AM s'assure qu'aucun investissement n'est réalisé dans des activités ayant un impact négatif avéré sur les individus, les sociétés et l'environnement (armements controversés, charbon, jeux de hasard, pacte des Nations Unies, tabac).

Le second filtre correspond à **l'intégration des risques de transition**. Nous ajoutons ce diagnostic à l'analyse stratégique de l'entreprise afin d'éviter une baisse de la valeur des actifs et/ou de saisir des opportunités économiques sur le long-terme. L'équipe Investissement intègre les risques de transition à son processus de prise de décision en matière d'investissement au cas par cas, à travers la règlementation, les marchés, la technologie et la réputation.

Le troisième filtre, c'est la sélection d'entreprises à la note ESG supérieure à 50/100 avec la mise à jour du tableau des principales incidences négatives (SFDR Annexe 1) de chaque émetteur en portefeuille afin de rendre une transparence sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissements et des principales incidences négatives au niveau des entités.

Enfin, et au-delà de ces trois filtres, Indépendance AM assure un dernier filtre, celui de la veille des controverses afin d'identifier des risques extra-financiers additionnels des entreprises qui ne seraient pas reflétés dans l'analyse ESG.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Lors du troisième filtre extra-financier, l'équipe Investissement d'Indépendance AM met à jour le tableau des principales incidences négatives de chaque émetteur en portefeuille. Lors de la sélection d'entreprises aux notes supérieures 50/100, l'analyste/gérant relève toutes les informations extra-financières de l'entité afin d'avoir une vision risques auxquels les entreprises font face. En parallèle, l'équipe Investissement a retenu plus de 30 critères ESG, qualitatifs et quantitatifs, issus d'analyses internes et de données externes. Ces données sont enrichies et complétées par les rencontres régulières de l'équipe avec les dirigeants des entreprises qu'ils suivent. La moyenne pondérée des 30 critères, répartis en 13 catégories, permet de définir une notation. Cette note ESG présentée lors des Comités d'Investissement doit être supérieure ou égale au seuil minimum de 50/100.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les investissements durables sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le département des risques et de la conformité a suivi les controverses affectant les entreprises à partir de diverses sources de données externes. Ces informations ont été complétées par le suivi permanent par l'équipe d'investissement de la presse quotidienne et sectorielle de l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Au cours de la période d'analyse, aucune controverse n'a été identifiée pour les sociétés du portefeuille.



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2024 au 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
NEXANS	Industrials	5,02%	France
TECHNIP ENERGIES	Energy	4,36%	France
RHEINMETALL	Industrials	4,23%	Allemagne
PUBLICIS	Communication Services	3,72%	France
ELIS	Industrials	3,71%	France
VIEL ET COMPAGNIE	Financials	3,56%	France
DASSAULT AVIATION	Industrials	3,54%	France
GROUPE GUILLIN	Materials	3,42%	France
SCOR	Financials	3,29%	France
SOPRA STERIA	Information Technology	3,25%	France
IPSOS	Communication Services	3,23%	France
STEF	Industrials	3,22%	France
GRUPO CATALANA OCCIDENTE	Financials	3,20%	Espagne
COFACE	Financials	3,13%	France
MAUREL & PROM	Energy	3,12%	France

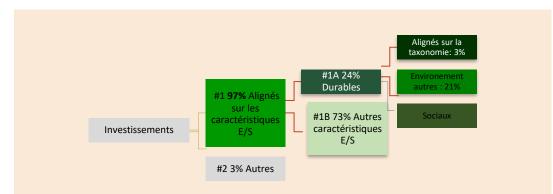


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La part des investissements liés au développement durable est de 97% au 31/12/2024.

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'analyse a été réalisée sur 97% des titres du portefeuille composé à principalement de petites et moyennes capitalisations françaises et européennes.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Nace 1	Nace 2	Poids (%)
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B06 - Extraction d'hydrocarbures	3,12%
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B09 - Services de soutien aux industries extractives	5,67%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C30 - Fabrication d'autres matériels de transport	9,42%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C14 - Industrie de l'habillement	1,24%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C10 - Industries alimentaires	3,04%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,28%
	C22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en	
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	plastique	3,42%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C20 - Industrie chimique	2,34%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C25 - Fabrication de produits métalliques	1,24%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C27 - Fabrication d'équipements électriques	5,02%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C26 - Fabrication de produits informatiques	2,13%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C29 - Industrie automobile	2,22%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C24 - Métallurgie	2,35%
	C23 - Fabrication d'autres produits minéraux non	,,,,,
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	métalliques .	1,22%
D - PRODUCTION ET DISTRIBUTION		
D'ÉLECTRICITÉ	D35 - Production et distribution d'électricité	3,07%
F - CONSTRUCTION	F41 - Construction de bâtiments	2,00%
F - CONSTRUCTION	F42 - Génie civil	2,02%
G - COMMERCE; RÉPARATION		
D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G47 - Commerce de détail	2,47%
G - COMMERCE; RÉPARATION		
D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G46 - Commerce de gros	2,47%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H50 - Transports par eau	3,21%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H49 - Transports terrestres et transport par conduites	4,20%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J58 - Édition	1,82%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J60 - Programmation et diffusion	3,50%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J62 - Programmation	3,71%
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET		
D'ASSURANCE	K65 - Assurance	9,63%
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET	K66 - Activités auxiliaires de services financiers et	
D'ASSURANCE	d'assurance	3,56%
L - ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	L68 - Activités immobilières	0,59%
NA ACTIVITÉS OPÉCIALISÉES	M71 - Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de	0.040/
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	contrôle et analyses techniques	0,91%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M73 - Publicité et études de marché	6,95%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES	N79 Activités liées à l'emplei	1 200/
ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN N - ACTIVITÉS DE SERVICES	N78 - Activités liées à l'emploi N82 - Activités administratives et autres activités de	1,28%
ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	soutien aux entreprises	3,71%
R - ARTS	R90 - Activités créatives	0,91%

* * * * * * * *

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible

teneur en carbone d'ici

à la fin de 2035. En ce concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent les règles complètes en

matière de sûreté
nucléaire et de gestion
des déchets.

Les activités
habilitantes
permettent
directement à d'autres
activités de contribuer
de manière
substantielle à la
réalisation d'un objectif
environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

	1	
CA	CAPEX	OPEX
3%	7%	2%

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

	Oui :	
*	Dans le gaz fossile	Dans l'énergie nucléaire

Non

A..: .

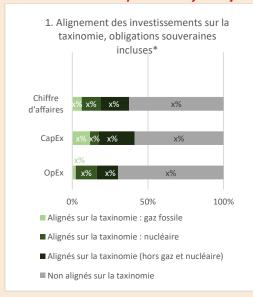
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter les changements climatiques (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

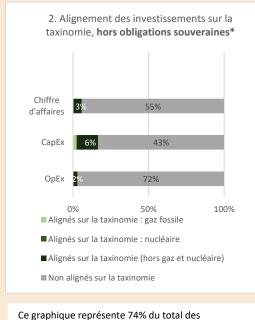
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit; - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer

- les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition versune économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

[Inclure des informations sur le gaz fossile et l'énergie nucléaire alignés sur la taxinomie et le texte explicatif dans la marge de gauche à la page précédente uniquement si le produit financier a investi dans des activités économiques alignées sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire au cours de la période de référence]





- investissements.
- * Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.
- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Transitoires	Habilitantes
0%	1%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissement alignés sur la taxinomie de l'UE a enregistré une légère progression par rapport à l'année précédente.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part d'investissements durables dont l'objectif n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE représente 3% du compartiment Indépendance France Small & Mid. Certains émetteurs ne

Le symbole représente des investissements durables avant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement de I'UE 2020 /852.

rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ».



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Un ensemble de règles de classification des activités économiques socialement durables doit être élaboré avec trois objectifs sociaux généraux pour les consommateurs, les employés, les communautés et la société dans son ensemble (travail décent, niveau de vie adéquat et protection des utilisateurs finaux, communautés et sociétés durables).

A date, nous n'avons pas la méthodologie de calcul afin de représenter la part d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Un seul investissement n'a pu être évalué : Covivio Hotel (FR0000060303), représentant 0,59% du portefeuille.

La liquidité représente 1,28% du portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Dans le cadre du processus de gestion des investissements, le gestionnaire a attribué à chaque société émettrice un score ESG basé sur le cadre ESG défini ;
- Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire a rencontré plus de 500 sociétés potentielles dans lesquelles investir. Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe d'investissement d'inciter les entreprises à prendre en compte les enjeux de gouvernance, sociaux et environnementaux, à adopter de meilleures pratiques et à offrir plus de transparence :
- Dans le cadre de la gestion ESG interne, de nouveaux outils ont été évalués et des discussions sont en cours avec le fournisseur actuel de données ESG pour en améliorer la qualité ;
- Publication de l'exposition des compartiments aux Objectifs de développement durable de l'ONU ;
- Formalisation et publication de nos Principales incidences négatives (PAI) via le reporting European ESG Template (EET).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociale qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?
Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
 Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne

gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas

nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Indépendance Europe Small

Identifiant d'entité juridique : 222100B13I8GXUT8FV32

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente investissements durables]

Oui	Non
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	environnementales et sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 18% d'investissements durables ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social
Il a réalisé des investissements	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais
durables ayant un objectif	n'a pas réalisé d'investissements durables
social: %	

Dans quelles mesures les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par Indépendance Europe Small ont été respectées de la manière décrite ci-dessous sous « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ». En réalisant des investissements pour Indépendance Europe Small, Indépendance AM (le Gestionnaire) a tenu compte de l'impact des critères sociaux et environnementaux promus.

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période couverte par le rapport, Indépendance Europe Small a évalué les sociétés dans lesquelles des investissements ont été réalisés en utilisant notre approche de filtres d'analyse. Ce référentiel note l'impact des entreprises sur 13 critères répartis en 30 indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Les scores sont établis sur une échelle allant de 1 à 100.

Le score moyen d'un investissement réalisé par le Fonds ne doit pas être inférieur à 50/100. Dans l'évaluation sociale, les critères suivants sont mesurés :

- Les conditions de travail
- Le développement des compétences
- La diversité de l'effectif
- La création d'emplois
- La démarche de progrès

Au niveau environnemental, les critères suivants sont mesurés :

- L'empreinte et intensité carbone
- La consommation d'énergie
- La gestion de l'eau et des déchets
- La démarche de progrès

Indépendance Europe Small veille à ce qu'au moins 90% des sociétés en portefeuille fassent l'objet d'une analyse et d'une notation extra-financière.

Pour plus de détails sur les indicateurs utilisés dans notre cadre, nous nous référons à la Politique d'Investissement Responsable du Compartiment (telle que régulièrement mise à jour), qui est publiée sur le site Web: https://www.independance-am.com/wp-content/uploads/2025/02/politique-ir-2025.pdf

L'Impact des principales sociétés du portefeuille détenues par Indépendance Europe Small est le suivant :

Impact social:

	Moyenne		Années			Évol.
		ETI cotées*	N	N-1	N-2	3 ans
DIVERSITÉ DE L'EFFECTIF	Représentation des femmes au sein de l'effectif cadre : part des femmes dans l'effectif cadre / part des femmes dans l'effectif	0,62	0.89	1.17	0,64	7
DIVERS	Capacité de l'entreprise à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise : part des salariés en situation de handicap	2,37%	3.0%	2,8%	3,5%	7
RAVAIL AENT ICES	Capacité de l'entreprise à développer les compétences de ses salariés : nombre moyen d'heures de formation par salarié	21	21	19	14	7
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes : taux d'absentéisme	3,8%	4,2%	4,1%	4,3%	7
CONDIT ET DI DES	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes/préserver l'emploi : taux de rotation de l'emploi	15,2%	15%	13,5%	15,5%	7
CRÉATIONS D'EMPLOIS	Capacité de l'entreprise à générer des emplois sur les 3 dernières années : croissance moyenne nette des effectifs sur 3 ans	n.a.	35.2%			7

^{*} Moyenne année N des 1122 ETI Françaises et Européennes cotées, notées par EthiFinance

Impact environnemental:

		Moyenne		Années		Évol.
		eTI cotées*	N	N-1	N-2	3 ans
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE	Emissions de gaz à effet de serre (GES) directes (périmètre 1) et indirectes (périmètre 2) : emissions de GES (tonnes CO2 éq.) mayen par M€ de CA.	117	152	177	150	=
CONSOM- MATIONS D'ÉNERGIE	Consommation d'énergie générée par l'activité de l'entreprise : consommation d'énergie en MWh par M€ de CA.	461	249	330	263	7
DÉMARCHE DE PROGRÈS	Démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement : plan d'actions en faveur des économies d'energie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	91%	95%	74%	46%	7
DÉMAI	Démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement : initiatives/ actions pour diminuer la quantité d'intrants/ consommables et de déchets.	71%	96%	91%	89%	7

^{*} Moyenne année N des 1122 ETI Françaises et Européennes cotées, notées par EthiFinance

... Et par rapport aux périodes précédentes ?

Le Gestionnaire du Fonds a publié son Rapport Impact 2025, qui est partagé avec les investisseurs sur le site Internet de la société de gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?

Les investissements d'Indépendance Europe Small sont classés d'une part en fonction des activités éligibles à la taxonomie et d'autre part en fonction des activités identifiées comme engagées dans la transition énergétique. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ». C'est pourquoi, nous ajoutons la part « autre durabilité ». Nous caractérisons un investissement durable dès lors que l'activité contribue à un objectif environnemental et/ou social, mesuré par des indicateurs de ressources, de déchets, de biodiversité et des indicateurs sociaux.

Europe Small déteint donc pour 12% de chiffre d'affaires éligible à la taxonomie verte et 6% autre durabilité. Ce qui représente une part de 18% en investissement durable.



Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'équipe Investissement d'Indépendance AM applique plusieurs filtre extra-financiers.

Le premier correspond à notre **politique d'exclusion**. Indépendance AM s'assure qu'aucun investissement n'est réalisé dans des activités ayant un impact négatif avéré sur les individus, les sociétés et l'environnement (armements controversés, charbon, jeux de hasard, pacte des Nations Unies, tabac).

Le second filtre correspond à **l'intégration des risques de transition**. Nous ajoutons ce diagnostic à l'analyse stratégique de l'entreprise afin d'éviter une baisse de la valeur des actifs et/ou de saisir des opportunités économiques sur le long-terme. L'équipe Investissement intègre les risques de transition à son processus de prise de décision en matière d'investissement au cas par cas, à travers la règlementation, les marchés, la technologie et la réputation.

Le troisième filtre, c'est la sélection d'entreprises à la note ESG supérieure à 50/100 avec la mise à jour du tableau des principales incidences négatives (SFDR Annexe 1) de chaque émetteur en portefeuille afin de rendre une transparence sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissements et des principales incidences négatives au niveau des entités.

Enfin, et au-delà de ces trois filtres, Indépendance AM assure un dernier filtre, celui de la **veille des controverses** afin d'identifier des risques extra-financiers additionnels des entreprises qui ne seraient pas reflétés dans l'analyse ESG.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Lors du troisième filtre extra-financier, l'équipe Investissement d'Indépendance AM met à jour le tableau des principales incidences négatives de chaque émetteur en portefeuille. Lors de la sélection d'entreprises aux notes supérieures 50/100, l'analyste/gérant relève toutes les informations extra-financières de l'entité afin d'avoir une vision risques auxquels les entreprises font face. En parallèle, l'équipe Investissement a retenu plus de 30 critères ESG, qualitatifs et quantitatifs, issus d'analyses internes et de données externes. Ces données sont enrichies et complétées par les rencontres régulières de l'équipe avec les dirigeants des entreprises qu'ils suivent. La moyenne pondérée des 30 critères, répartis en 13 catégories, permet de définir une notation. Cette note ESG présentée lors des Comités d'Investissement doit être supérieure ou égale au seuil minimum de 50/100.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les investissements durables sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et les actes

de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le départment des risques et de la conformité a suivi les controverses affectant les entreprises à partir de diverses sources de données externes. Ces informations ont été complétées par le suivi permanent par l'équipe d'investissement de la presse quotidienne et sectorielle de l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Au cours de la période d'analyse, aucune controverse n'a été identifiée pour les sociétés du portefeuille.



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs		Pays
HEIJMANS	Industrials	4	4,77%	Pays-Bas
MAIRE	Industrials	4	4,28%	Italie
ELOPAK	Materials	4	4,08%	Norvège
THEON INTERNATIONAL	Industrials	3	3,64%	Grèce
TECHNIP ENERGIES	Energy	3	3,20%	France
MAUREL & PROM	Energy	3	3,07%	France
DANIELI	Industrials	2	2,89%	Italie
GRUPO CATALANA OCCIDENTE	Financials	2	2,64%	Espagne
STEF	Industrials	2	2,52%	France
CAF	Industrials	2	2,49%	Espagne
ALA	Industrials	2	2,47%	Italie
ELECNOR	Industrials	2	2,46%	Espagne
GROUPE GUILLIN	Materials	2	2,25%	France
TECNICAS REUNIDAS	Energy	2	2,20%	Espagne
VIEL ET COMPAGNIE	Financials	2	2,16%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2024 au 31/12/2024

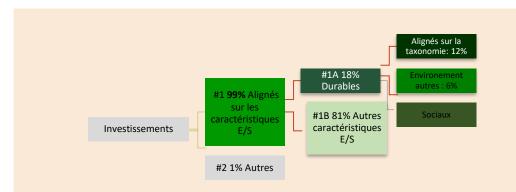
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La part des investissements liés au développement durable est de 99% au 31/12/2024.

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'analyse a été réalisée sur 99% des titres du portefeuille composé principalement de petites et moyennes capitalisations françaises et européennes.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Nace 1	Nace 2	Poids (%)
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B09 - Services de soutien aux industries extractives	4,87%
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B06 - Extraction d'hydrocarbures	3,76%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C17 - Industrie du papier et du carton	4,08%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C25 - Fabrication de produits métalliques	4,78%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C24 - Métallurgie	5,77%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C30 - Fabrication d'autres matériels de transport	7,75%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C27 - Fabrication d'équipements électriques	3,99%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	2,25%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2,09%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C10 - Industries alimentaires	2,07%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C29 - Industrie automobile	2,97%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C20 - Industrie chimique	1,25%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C32 - Autres industries manufacturières	1,53%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,61%
F - CONSTRUCTION	F41 - Construction de bâtiments	5,86%
F - CONSTRUCTION	F42 - Génie civil	13,64%
G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES		
ET DE MOTOCYCLES	G46 - Commerce de gros	4,06%
G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G47 - Commerce de détail	1,07%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE		3,30%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H49 - Transports terrestres et transport par conduites H50 - Transports par eau	2,06%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	1,76%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J62 - Programmation	4,03%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J58 - Édition	2,85%
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K65 - Assurance	3,78%
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2,16%
R-ACTIVITES TINANCIENES ET D'ASSONANCE	M71 - Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de	2,1070
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	contrôle et analyses techniques	2,10%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M74 - Autres activités spécialisées	0,43%
Q - SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	Q86 - Activités pour la santé humaine	1,72%
R - ARTS	R93 - Activités sportives	1,26%
R - ARTS	R90 - Activités créatives	1,14%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent les règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

CA	CAPEX	OPEX
4%	5%	4%

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Non

Oui:

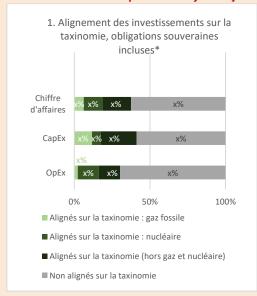
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter les changements climatiques (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

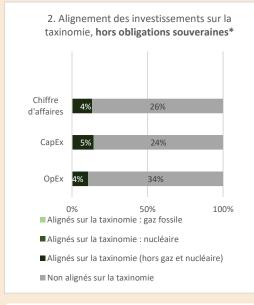
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :
- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des dépenses d'investissement

- d'investissement
 (CapEx) pour montrer
 les investissements
 verts réalisés par les
 sociétés dans lesquelles
 le produit financier
 investit, pour une
 transition vers une
 économie verte par
 exemple;
 des dépenses
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

[Inclure des informations sur le gaz fossile et l'énergie nucléaire alignés sur la taxinomie et le texte explicatif dans la marge de gauche à la page précédente uniquement si le produit financier a investi dans des activités économiques alignées sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire au cours de la période de référence]





Ce graphique représente 48% du total des investissements.

- * Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.
- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Transitoires	Habilitantes
0%	3%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissement alignés sur la taxinomie de l'UE a enregistré une légère progression par rapport à l'année précédente.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables dont l'objectif n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE représente 6% du compartiment Indépendance Europe Small. Certains émetteurs ne rendant

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement de l'UE 2020 /852.

pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ».



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Un ensemble de règles de classification des activités économiques socialement durables doit être élaboré avec trois objectifs sociaux généraux pour les consommateurs, les employés, les communautés et la société dans son ensemble (travail décent, niveau de vie adéquat et protection des utilisateurs finaux, communautés et sociétés durables).

A date, nous n'avons pas la méthodologie de calcul afin de représenter la part d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Tous les investissements ont été évalués :

La liquidité représente 1,01% du portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Dans le cadre du processus de gestion des investissements, le gestionnaire a attribué à chaque société émettrice un score ESG basé sur le cadre ESG défini ;
- Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire a rencontré plus de 500 sociétés potentielles dans lesquelles investir. Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe d'investissement d'inciter les entreprises à prendre en compte les enjeux de gouvernance, sociaux et environnementaux, à adopter de meilleures pratiques et à offrir plus de transparence .
- Dans le cadre de la gestion ESG interne, de nouveaux outils ont été évalués et des discussions sont en cours avec le fournisseur actuel de données ESG pour en améliorer la qualité ;
- Publication de l'exposition des compartiments aux Objectifs de développement durable de l'ONU ;
- Formalisation et publication de nos Principales incidences négatives (PAI) via le reporting European ESG Template (EET).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociale qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?
 Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
 Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne

gouvernance.

La taxinomie de l'UE

classification institué par le règlement (UE)

2020 /852, qui dresse

économiques durables

économiques durables

nécessairement alignés sur la taxinomie.

sur le plan social. Les

investissements

durables ayant un

une liste d'activités

environnemental.

Ce règlement ne comprend pas de liste

des activités

objectif environnemental ne

sont pas

sur le plan

est un système de

Dénomination du produit : Indépendance Europe Mid

Il a réalisé des investissements

durables ayant un objectif

social: ___%

Identifiant d'entité juridique: 213800DN9PBMPTMZNF60

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente investissements durables] **X** Non Oui Il a réalisé des investissements Il promouvait des caractéristiques durables ayant un objectif environnementales et sociales (E/S) et bien environnemental: % qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 30% dans des activités économiques d'investissements durables qui sont considérées comme durables sur le plan ayant un objectif environnemental et réalisés environnemental au titre de la dans des activités économiques qui sont taxinomie de l'UE considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan ayant un objectif environnemental et réalisés environnemental au titre de la dans des activités économiques qui ne sont taxinomie de l'UE pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de I'UE

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes. Dans quelles mesures les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont-elles été atteintes ?

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais

n'a pas réalisé d'investissements durables

Les caractéristiques promues par Indépendance Europe Mid ont été respectées de la manière décrite ci-dessous sous « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ». En réalisant des investissements pour Indépendance Europe Mid, Indépendance AM (le Gestionnaire) a tenu compte de l'impact des critères sociaux et environnementaux promus.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période couverte par le rapport, Indépendance Europe Mid a évalué les sociétés dans lesquelles des investissements ont été réalisés en utilisant notre approche de filtres d'analyse.

Ce référentiel note l'impact des entreprises sur 13 critères répartis en 30 indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Les scores sont établis sur une échelle allant de 1 à 100.

Le score moyen d'un investissement réalisé par le Fonds ne doit pas être inférieur à 50/100. Dans l'évaluation sociale, les critères suivants sont mesurés :

- Les conditions de travail
- Le développement des compétences
- La diversité de l'effectif
- La création d'emplois
- La démarche de progrès

Au niveau environnemental, les critères suivants sont mesurés :

- L'empreinte et intensité carbone
- La consommation d'énergie
- La gestion de l'eau et des déchets
- La démarche de progrès

Indépendance Europe Mid veille à ce qu'au moins 90% des sociétés en portefeuille fassent l'objet d'une analyse et d'une notation extra-financière.

Pour plus de détails sur les indicateurs utilisés dans notre cadre, nous nous référons à la Politique d'Investissement Responsable du Compartiment (telle que régulièrement mise à jour), qui est publiée sur le site Web: https://www.independance-am.com/wp-content/uploads/2025/02/politique-ir-2025.pdf

L'Impact des principales sociétés du portefeuille détenues par Indépendance Europe Mid est le suivant :

Impact social:

		Moyenne	Années			Évol.
		ETI cotées*	N	N-1	N-2	3 ans
IVERSITÉ DE L'EFFECTIF	Représentation des femmes au sein de l'effectif cadre : part des femmes dans l'effectif cadre / part des femmes dans l'effectif	0,62	0,89	0,87	0,88	7
DIVERSITÉ L'EFFECTI	Capacité de l'entreprise à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise : part des salariés en situation de handicap	2,37%	2,6%	2,7%	2,6%	=
RAVAIL 4ENT ICES	Capacité de l'entreprise à développer les compétences de ses salariés : nombre moyen d'heures de formation par salarié	21	23	20	16	7
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes : taux d'absentéisme	3,8%	4,2%	4,5%	4,7%	7
CONDI ET DI DES	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes/préserver l'emploi : taux de rotation de l'emploi	15,2%	15,2%	14%	15,7%	7
CRÉATIONS D'EMPLOIS	Capacité de l'entreprise à générer des emplois sur les 3 dernières années : croissance moyenne nette des effectifs sur 3 ans	n.a.	34,8%			Л

^{*} Moyenne année N des 1 122 ETI Françaises et Européennes cotées, notées par EthiFinance

Impact environnemental:

		Moyenne		Années		Évol.
		ETI cotées*	N	N-1	N-2	3 ans
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE	Emissions de gaz à effet de serre (GES) directes (périmètre 1) et indirectes (périmètre 2) : emissions de GES (tonnes CO2 éq.) moyen par M€ de C.A.	117	192	228	154	Ä
CONSOM- MATIONS D'ÉNERGIE	Consommation d'énergie générée par l'activité de l'entreprise : consommation d'énergie en MWh par M€ de C.A.	461	425	706	547	Л
MARCHE DE PROGRÈS	Démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement : plan d'actions en faveur des économies d'energie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	91%	96%	65%	57%	Л
DÉMARCHE PROGRÈS	Démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement : initiatives/ actions pour diminuer la quantité d'intrants/ consommables et de déchets.	71%	96%	90%	96%	7

^{*} Moyenne année N des 1122 ETI Françaises et Européennes cotées, notées par EthiFinance

... Et par rapport aux périodes précédentes ?

Le Gestionnaire a lancé ce compartiment en octobre 2024. Il n'y a donc pas de rapport Impact 2025.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?

Les investissements d'Indépendance Europe Mid sont classés d'une part en fonction des activités éligibles à la taxonomie et d'autre part en fonction des activités identifiées comme engagées dans la transition énergétique. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ». C'est pourquoi, nous ajoutons la part « autre durabilité ». Nous caractérisons un investissement durable dès lors que l'activité contribue à un objectif environnemental et/ou social, mesuré par des indicateurs de ressources, de déchets, de biodiversité et des indicateurs sociaux.

Europe Mid déteint donc pour 28% de chiffre d'affaires éligible à la taxonomie verte et 2% autre durabilité. Ce qui représente une part de 30% en investissement durable.



Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'équipe Investissement d'Indépendance AM applique plusieurs filtre extra-financiers.

Le premier correspond à notre **politique d'exclusion**. Indépendance AM s'assure qu'aucun investissement n'est réalisé dans des activités ayant un impact négatif avéré sur les individus, les sociétés et l'environnement (armements controversés, charbon, jeux de hasard, pacte des Nations Unies, tabac).

Le second filtre correspond à **l'intégration des risques de transition**. Nous ajoutons ce diagnostic à l'analyse stratégique de l'entreprise afin d'éviter une baisse de la valeur des actifs et/ou de saisir des opportunités économiques sur le long-terme. L'équipe Investissement intègre les risques de transition à son processus de prise de décision en matière d'investissement au cas par cas, à travers la règlementation, les marchés, la technologie et la réputation.

Le troisième filtre, c'est la sélection d'entreprises à la note ESG supérieure à 50/100 avec la mise à jour du tableau des principales incidences négatives (SFDR Annexe 1) de chaque émetteur en portefeuille afin de rendre une transparence sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissements et des principales incidences négatives au niveau des entités.

Enfin, et au-delà de ces trois filtres, Indépendance AM assure un dernier filtre, celui de la **veille des controverses** afin d'identifier des risques extra-financiers additionnels des entreprises qui ne seraient pas reflétés dans l'analyse ESG.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Lors du troisième filtre extra-financier, l'équipe Investissement d'Indépendance AM met à jour le tableau des principales incidences négatives de chaque émetteur en portefeuille. Lors de la sélection d'entreprises aux notes supérieures 50/100, l'analyste/gérant relève toutes les informations extra-financières de l'entité afin d'avoir une vision risques auxquels les entreprises font face. En parallèle, l'équipe Investissement a retenu plus de 30 critères ESG, qualitatifs et quantitatifs, issus d'analyses internes et de données externes. Ces données sont enrichies et complétées par les rencontres régulières de l'équipe avec les dirigeants des entreprises qu'ils suivent. La moyenne pondérée des 30 critères, répartis en 13 catégories, permet de définir une notation. Cette note ESG présentée lors des Comités d'Investissement doit être supérieure ou égale au seuil minimum de 50/100.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les investissements durables sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et les actes

de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le département des risques et de la conformité a suivi les controverses affectant les entreprises à partir de diverses sources de données externes. Ces informations ont été complétées par le suivi permanent par l'équipe d'investissement de la presse quotidienne et sectorielle de l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Au cours de la période d'analyse, aucune controverse n'a été identifiée pour les sociétés du portefeuille.



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2024 au 31/12/2024

Investissement les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
MAIRE	Industrials	4,08%	Italie
GRUPO CATALANA OCCIDENTE	Financials	3,15%	Espagne
ELOPAK	Materials	3,11%	Norvège
DASSAULT AVIATION	Industrials	3,11%	France
AGEAS	Financials	3,01%	Belgique
DANIELI	Industrials	3,01%	Italie
SECURITAS B	Industrials	2,95%	Suède
MOWI	Consumer Staples	2,91%	Norvège
CAF	Industrials	2,83%	Espagne
ELIS	Industrials	2,74%	France
DERICHEBOURG	Industrials	2,73%	France
HEIJMANS	Industrials	2,69%	Pays-Bas
SAF-HOLLAND	Consumer Discretionary	2,69%	Allemagne
ELECNOR	Industrials	2,62%	Espagne
COFACE	Financials	2,57%	France

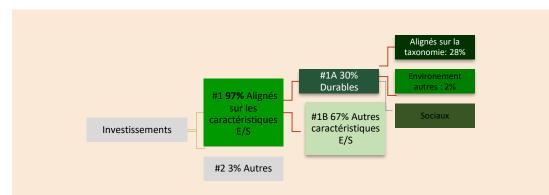
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La part des investissements liés au développement durable est de 97% au 31/12/2024.

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'analyse a été réalisée sur 97% des titres du portefeuille composé principalement de moyennes capitalisations françaises et européennes.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

	1	Poids
Nace 1	Nace 2	(%)
A - AGRICULTURE	A03 - Pêche et aquaculture	2,91%
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B09 - Services de soutien aux industries extractives	4,53%
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B06 - Extraction d'hydrocarbures	1,28%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C24 - Métallurgie	9,48%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C25 - Fabrication de produits métalliques	3,76%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C30 - Fabrication d'autres matériels de transport	6,94%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C17 - Industrie du papier et du carton	3,11%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,96%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C27 - Fabrication d'équipements électriques	3,88%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C29 - Industrie automobile	4,65%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C20 - Industrie chimique	2,47%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2,00%
F - CONSTRUCTION	F42 - Génie civil	13,46%
F - CONSTRUCTION	F41 - Construction de bâtiments	2,69%
G - COMMERCE; RÉPARATION		,
D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G47 - Commerce de détail	1,50%
G - COMMERCE; RÉPARATION		
D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G46 - Commerce de gros	1,13%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H49 - Transports terrestres et transport par conduites	2,73%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H50 - Transports par eau	1,62%
I - HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	I56 - Restauration	1,49%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J62 - Programmation	2,07%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J60 - Programmation et diffusion	1,66%
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K65 - Assurance	11,10%
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1,05%
	M71 - Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle	
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	et analyses techniques	3,29%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M73 - Publicité et études de marché	1,25%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS	N82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux	
ET DE SOUTIEN	entreprises	3,75%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS		
ET DE SOUTIEN	N80 - Enquêtes et sécurité	2,95%
R - ARTS	R90 - Activités créatives	1,00%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent les règles complètes en

matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

CA	CAPEX	OPEX
10%	11%	10%

	Le produit	financier	a-t-il	investi	dans	des	activités	liées	au	gaz	fossile	et/ou	à
l'énergie	nucléaire q	ui sont co	nform	es à la i	taxino	mie	de l'UE¹?)					

*	Dans le gaz fossile	Dans l'énergie nucléaire
	3	9

Non

Oui:

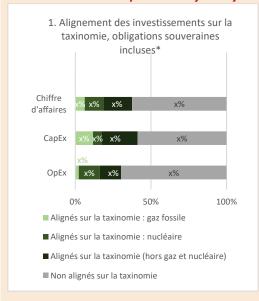
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter les changements climatiques (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

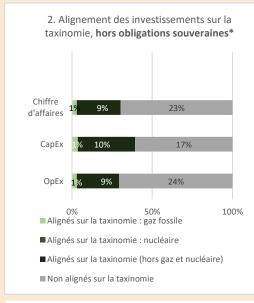
Les activités alignées sur la taxinomie sont

- exprimées en % :
 du chiffre d'affaires
 pour refléter la part des
 revenus provenant des
 activités vertes des
 sociétés dans lesquelles
 le produit financier
 investit;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OPEX) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

[Inclure des informations sur le gaz fossile et l'énergie nucléaire alignés sur la taxinomie et le texte explicatif dans la marge de gauche à la page précédente uniquement si le produit financier a investi dans des activités économiques alignées sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire au cours de la période de référence]





Ce graphique représente 56% du total des investissements.

- * Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.
- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Transitoires	Habilitantes				
2%	4%				

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le Gestionnaire a lancé ce compartiment en octobre 2024. Il n'y a donc pas la possibilité d'évaluer aux périodes précédentes.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables dont l'objectif n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE représente 2% du compartiment Indépendance Europe Mid. Certains émetteurs ne rendant

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement de l'UE 2020 /852.

pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ».



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Un ensemble de règles de classification des activités économiques socialement durables doit être élaboré avec trois objectifs sociaux généraux pour les consommateurs, les employés, les communautés et la société dans son ensemble (travail décent, niveau de vie adéquat et protection des utilisateurs finaux, communautés et sociétés durables).

A date, nous n'avons pas la méthodologie de calcul afin de représenter la part d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Un seul investissement n'a pu être évalué; Total Energies (FR0000120271), représentant 1.28% du portefeuille.

La liquidité représente 1,26% du portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Dans le cadre du processus de gestion des investissements, le gestionnaire a attribué à chaque société émettrice un score ESG basé sur le cadre ESG défini ;
- Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire a rencontré plus de 500 sociétés potentielles dans lesquelles investir. Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe d'investissement d'inciter les entreprises à prendre en compte les enjeux de gouvernance, sociaux et environnementaux, à adopter de meilleures pratiques et à offrir plus de transparence .
- Dans le cadre de la gestion ESG interne, de nouveaux outils ont été évalués et des discussions sont en cours avec le fournisseur actuel de données ESG pour en améliorer la qualité ;
- Publication de l'exposition des compartiments aux Objectifs de développement durable de l'ONU ;
- Formalisation et publication de nos Principales incidences négatives (PAI) via le reporting European ESG Template (EET).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociale qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable